



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
04 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 incluse), Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

ABSENTS : Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-131	Finances Octroi d'une subvention exceptionnelle auprès de l'école élémentaire Vincent Van Gogh – Classe découverte à Ancelle du 22 au 25 avril 2025
-----------------------------	---

VU la demande des enseignants transmise par Madame la Directrice de l'école élémentaire Vincent Van Gogh, le 22 octobre 2024, concernant un séjour dit de classe découverte sur la commune d'Annelle ;

VU le projet pédagogique intitulé : « découverte du milieu montagnard à Annelle » ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par courrier en date du 22 octobre 2024, plusieurs enseignants de l'école élémentaire Vincent Van Gogh, ont sollicité une subvention exceptionnelle pour une classe découverte dans le cadre de leur projet pédagogique.

Le séjour destiné à 4 classes soit 107 élèves, se déroulera au centre de vacances « l'Arche » sur la commune d'Annelle, du 22 au 25 avril 2025. Il a pour but de faire découvrir des activités de pleine montagne aux enfants, qu'elles soient physiques ou culturelles, et leur permettra d'apprendre la vie en communauté tout en respectant les différences de chacun.

Le coût total (transport compris) est estimé à 317,38 € par enfant, soit un coût global de 33 960 €.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

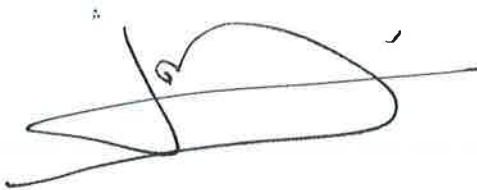
- **DECIDE** de verser après service fait à l'école élémentaire Vincent Van Gogh de Lambesc une subvention exceptionnelle de 20 € par enfant, soit un montant total de 2 140 €, pour le séjour décrit ci-dessus
- **DIT** que les crédits seront imputés au compte 65748 du Budget primitif 2025
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

